
Règlement pour l'utilisation de l'espace terrasse/piscine

Les propriétaires de La Dame Blanche mettent à disposition de leurs hôtes leur espace terrasse/piscine privée, et ce sous les conditions suivantes :

Article 1 : La piscine et la terrasse étant un espace privée, mis à disposition, nos enfants et notre famille y ont accès en totale liberté. Les propriétaires gardent la priorité sur l'usage des lieux.

Article 2 : Pensez à la petite douche avant baignade !

Les enfants de moins de 13 ans doivent **impérativement** être sous la surveillance des parents. Les enfants ne sachant pas nager doivent être munis de bouées, brassards ou ceinture. **Notre bassin n'est pas surveillé !**

Article 3 : L'accès à l'espace terrasse/piscine est interdit aux personnes et animaux ne résidant pas dans nos hébergements et ce pour des raisons de sécurité et d'assurance.

Article 4 : Les animaux sont interdits de bassin ; ils peuvent rester en terrasse mais **en aucun cas ne doivent uriner ou faire leurs besoins en terrasse ou aux abords de celle-ci.**

Article 5 : Il est interdit de courir autour du bassin et sur les bords du bassin. Les plongeurs type "bombe" ne sont pas autorisés et ce pour des raisons de sécurité et de consommation d'eau.

Article 6 : Tout le matériel utilisé doit être rangé, et tout objet (jeux compris) cassé ou détérioré doit être signalé et bien-sûr remplacé. En cas de manquement à cette clause, la caution versée pour la location de l'hébergement sera retenue. Le barbecue doit être nettoyé après chaque utilisation, ainsi que la table de jardin après vos repas.

Article 7 : Il est bien-sûr interdit d'uriner dans le bassin de nage, sur les végétaux de la terrasse ou les abords de notre espace terrasse/piscine (enfants compris). Tout manquement à cette clause sera sanctionné par l'interdiction d'accès à la piscine et la terrasse.

Signature du loueur :